

L'assemblée générale de la section de Plounéour-Brignogan-Plages s'est tenue le 3 février. Une réunion qui s'est faite en présence d'une trentaine de membres et sous la présidence de ses deux coprésidents, Jacques Abiven et Jean-Louis Brunet. L'effectif reste stable avec 44 adhérents, dont onze veuves et trois sympathisants. Les principales discussions ont porté sur la procédure assouplie pour monter un dossier d'indemnisation pour préjudice moral, notamment dans les cas d'exposition à l'amiante

«Il s'avère que de nombreux marins n'osent pas ou hésitent encore, alors qu'ils ont largement de quoi justifier de leur présence en milieu confiné sur les bateaux construits avant les années 90», a expliqué Jean Louis Brunet. Déjà engagé dans cette procédure, il invite ses adhérents à en faire de même. «Il y a des bénévoles disponibles et très compétents à l'Aom 29N (Association des officiers marinières du Finistère) pour guider et aider dans cette démarche» assure-t-il.

*(source : Le Télégramme et aom29N)*



*Jean-Louis Brunet (extrémité gauche) et Jacques Abiven (extrémité droite).*